



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Consommation  
et Corporations Canada

Legal Metrology

Méetrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-4040

AUG  
AOUT - 7 1987

**NOTICE OF APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION**

Issued by statutory authority of the  
Minister of Consumer and Corporate  
Affairs under application by:

Accordée en vertu du pouvoir statutaire  
du Ministre de Consommation et Corpor-  
ations à la demande de:

Tokyo Electric Canada Ltd.  
2 Vulcan Street  
Rexdale, Ontario  
M9W 1L2

for the following devices:

pour les appareils suivants:

DEVICE TYPE /  
TYPE D'APPAREIL:

MANUFACTURER /  
FABRICANT:

Electronic Computing Scale / Balance  
calculatrice électronique

Tokyo Electric Canada Ltd.  
Rexdale, Ontario

MODEL DESIGNATIONS /  
DÉSIGNATIONS DES MODÈLES:

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /  
CLASSEMENT-CAPACITÉ-ÉTENDUE(S):

SL 20-08  
SL 20-03

7.500 kg x 0.005 kg / 15 lb x 0.01 lb  
3.000 kg x 0.002 kg / 7.5 lb x 0.005 lb

**NOTE:** This approval applies only to  
devices, the design, composition,  
construction and performance of which  
are, in every material respect,  
identical to that described in the  
information submitted; and are typified  
by the sample(s) submitted by the  
applicant for evaluation for approval  
in accordance with sections 14 and 15  
of the Weights and Measures Regula-  
tions. The following is a summary of  
principal features only.

**REMARQUE:** La présente approbation ne  
vise que les appareils dont la concep-  
tion, la composition, la construction  
et le rendement sont identiques, en  
tout point, à ceux qui sont décrits  
dans la documentation reçue et pour  
lesquels des échantillons représenta-  
tifs ont été fournis par le requérant  
aux fins d'évaluation, conformément aux  
articles 14 et 15 du Règlement sur les  
poids et mesures. Ce qui suit est une  
brève description de leurs principales  
caractéristiques.

## SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a fully electronic computing scale fitted with displays for the customer and the operator. The scale is levelled using an integral bubble indicator and four lockable levelling feet.

The display consists of a 4-digit weight display with a minus (-) sign, a 4-digit unit price, a 5-digit total price, all of the 7 segment LED type. There are annunciators to indicate Zero, Net, Pre-Pack and 100 gram pricing.

The operator controls consist of a numeric keypad 0 to 9 with additional pressure sensitive switches for "C" clear, "S" pre-pack, "TR" tare, 100g (fractional pricing) and one for "Power/Zero".

In avoirdupois there are keys and annunciators for  $\frac{1}{4}$  and  $\frac{1}{2}$  lb pricing.

There is an output on the right hand side of the scale for a printer.

Sealing will be by wire and lead seal from a drilled head screw on the base to the plastic loop that extends from the cover through the base. An additional tamper proof paper seal is to be placed over a small button plug on the right hand side of the scale near the front.

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une balance calculatrice entièrement électronique comportant deux dispositifs d'affichage, un destiné au client et l'autre à l'opérateur. La mise au niveau de l'appareil est assurée par un indicateur à bulle intégré et par quatre pieds réglables verrouillables.

L'affichage du poids est à 4 chiffres avec le signe moins (-), celui du prix unitaire à 4 chiffres et celui du prix total à 5 chiffres, les afficheurs étant tous du type DÉL à 7 segments. Des voyants sont également associés à la mise à zéro, au poids net, au pré-emballage et à la facturation aux 100 grammes.

Les commandes de l'opérateur consistent en un clavier regroupant dix touches numérotées de 0 à 9 et des touches affleurantes correspondant à "C" (effacement), à "S" (pré-emballage), à "TR" (tare), à 100 g (facturation fractionnaire) et à "Power/Zero" (mise en marche/mise à zéro).

Dans le système avoirdupois, des touches et des voyants sont associés à la facturation en  $\frac{1}{4}$  et en  $\frac{1}{2}$  lb.

Une prise est prévue sur le côté droit de la balance pour le branchement d'une imprimante.

Le plombage est assuré par un fil et un plomb passant dans la tête percée d'une vis sur le socle jusqu'à la boucle en plastique qui se prolonge du couvercle au socle. Un sceau en papier inviolable additionnel doit recouvrir le petit connecteur sur le côté avant droit de la balance.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is granted accordingly, pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Certification of conformity is required in addition to this approval. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ont été évalués conformément au Règlement et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Par conséquent, une approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures. Ils doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada.

Chief  
Legal Metrology Laboratories

*W.R. Virtue*  
W.R. Virtue

Chef  
Laboratoires de Métrologie légale

FILE/Dossier: 06922-T280  
PROJECT/Projet: AP-ML-86-0268

AUG - 7 1987

